

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-AC221

présenté par  
Mme Spillebout, Mme Calvez et M. Fait

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<i>(en euros)</i>
Patrimoines	0	500 000	
Création	0	0	
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	500 000	0	
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à flécher 500 000 d'euros en AE et CP du programme « Patrimoines », action 1 « Monuments Historiques et patrimoine monumental » vers le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », action n° 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle ».

L'éducation critique aux médias et l'éducation à l'information des citoyens, et particulièrement des jeunes est plus que jamais une priorité. Elle permet de lutter contre la manipulation de l'information

et des personnes, le harcèlement et la radicalisation en ligne, des phénomènes amplifiés par l'émergence et la récurrence accrue des fausses informations (dites fake news) sur les réseaux sociaux notamment. Compte tenu de l'actualité récente, il apparaît plus qu'urgent que de renforcer le dispositif pour lutter contre le phénomène de désinformation au sein de nos jeunes.

Nous sommes satisfaits de savoir que le plan d'éducation aux médias et à l'information (EMI) mis en place par la ministère sera poursuivi en 2025, avec une priorité sur les enjeux d'évaluation des actions et outils (3,77 M€ en AE et en CP).

Néanmoins, nous souhaitons lui accorder davantage de moyens , compte tenu de l'urgence de la situation. Cet amendement propose donc de flétrir un budget spécifique supplémentaire de 500 000 euros par an pour permettre aux centres sociaux exerçant en QPV de renforcer la formation critique aux médias et l'éducation à l'information des citoyens, en partenariat avec la presse quotidienne régionale.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appellent le Gouvernement à lever le gage.